

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,  
Lundi, 8 mars, 1886.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De John Fullum et autres, de Toronto, province d'Ontario, demandant un acte d'incorporation sous le nom de : " La Banque Midland du Canada " ;

D'Archibald MacDonald et autres, de Stromness, dans la province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation comme compagnie pour construire et exploiter une ligne de chemin de fer entre Medicine Hat ou Dunmore, dans le territoire d'Assiniboia, et la frontière du Canada et des États-Unis ;

De E. B. Eddy et autres, de la cité de Hull, dans la province de Québec, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie Manufacturière E. B. Eddy " ;

De la banque du Nouveau-Brunswick demandant l'adoption d'un acte qui réduise son capital ;

De sir A. T. Galt et autres ; demandant à être constitués en corporation comme compagnie pour construire un chemin de fer depuis un point situé entre Dunmore et Lethbridge jusqu'à la frontière du Canada et des États-Unis, sous le nom de " Compagnie du chemin de fer d'Alberta " ;

De la compagnie des estacades et glissoires des rivières à la Martre et des Espagnols d'Algoma (à responsabilité limitée), compagnie incorporée par lettres patentes sous l'autorité des Statuts Révisés de la province d'Ontario, demandant un acte qui l'autorise à construire des jetées et estacades à l'embouchure de la rivière des Espagnols ;

De George L. Birrell et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie d'assurance du Canada ' la Tecumseh ' " ;

De la compagnie de placement de Londres et Ontario (à responsabilité limitée), demandant un acte qui lui accorde de plus amples pouvoirs pour le transfert de ses débentures et obligations, qui facilite la preuve de leur titre à ceux qui réclament autrement que par transfert des actions et débentures de la compagnie, et qui l'autorise à émettre des actions et à tenir des livres de transfert en Angleterre et en Irlande ;

De la chambre de commerce de Toronto, demandant que l'acte 8 Victoria, ch. 24, soit amendé ; qu'elle soit autorisée à acquérir des immeubles et à contracter des emprunts sur leur garantie, et aussi à créer un fonds de gratification pour le bénéfice de ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,  
*Président temporaire.*

L'honorable M. Read, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
Lundi, 8 mars, 1886.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation des bills privés au Sénat, lequel expirera jeudi le 11 du courant, soit prolongé à jeudi le 1er jour d'avril prochain.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,  
*Président temporaire.*